

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 octobre 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. Rénald Gabriele et Paul Dumoulin.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-10-945 **ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 octobre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 15.7 Entente de collaboration avec le MTQ / Réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 / Autorisation de signature

Et en y retirant le point suivant :

- 6.3 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2013-2014-2015

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2012 ainsi que janvier et février 2013
- 4.7 Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin / Soirée reconnaissance montérégienne en loisir et en sport 2012 / Achat de billets
- 4.8 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Spectacle-bénéfice / Achat de billets
- 4.9 Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Désignation d'un membre substitut
- 4.10 Tourisme Suroît / Grand Prix Innovation / Achat de billets
- 4.11 Spectacle de capoeira et de folklore brésilien / Achat de billets
- 4.13 Bail / Garderie Jardin des petits lutins de Vaudreuil / 14, rue Sainte-Madeleine / Conversion du bail en prêt à usage

5. GREFFE

- 5.1 Vente pour défaut de paiement de taxes 2012 / Ordonnance
- 5.2 Mandat / Services juridiques / Dossier d'évaluation foncière / Tribunal administratif du Québec – SAI-M-176900-1010
- 5.3 Réclamation / Dégât d'eau / 135, 8^e Avenue
- 5.4 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1547 / Protocole d'entente / Groupe N.A.M. inc. / Ajout / Lot 3 807 743
- 5.5 Acquisition / Lot 3 807 743 / Partie de la rue Marier / Règlement n° 1547
- 5.6 Réclamation / 9150-5248 Québec inc. / Dommages résultant d'informations erronées
- 5.7 Règlement d'emprunt n° 1648 / Commission scolaire des Trois-Lacs / Aménagement d'un terrain synthétique multisports / Participation financière de la Ville / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.8 Règlement d'emprunt n° 1651 / Acquisition d'un camion-échelle / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Vente pour défaut de paiement de taxes 2012 / Enchères par la municipalité
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1646 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Approbation du MAMROT
- 6.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-45 / Services professionnels en évaluation foncière / Modification de la résolution 12-10-884

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier
- 7.2 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire (A) / Caissier
- 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Démission / Caissier
- 7.5 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire (B) / Caissier
- 7.6 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire (C) / Caissier
- 7.7 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Monitrice ou sauveteuse
- 7.8 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadière scolaire
- 7.9 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Chef de division – Permis et inspections

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de plongeon Pointe-Claire / Méganne Morel / Aide financière / Modification de la résolution 12-06-567

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-56 / Asphaltage d'une partie de la cour arrière des ateliers municipaux

13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-52 /
Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance
au Centre multisports / Règlement n° 1601

13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-42 /
Nettoyage et inspection du réseau d'égout sanitaire et nettoyage
des puisards

14. EAUX

14.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé de chlore
gazeux utilisé pour le traitement des eaux

14.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-49 /
Services professionnels – Agrandissement et mise à niveau de
l'usine de filtration

15. SERVICES TECHNIQUES

15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1647.2 /
Réaménagement du boulevard de la Gare à 4 voies face au site
commercial APL

15.2 Ordre de changement n° 16 / Élargissement du boulevard de la Gare /
Règlement n° 1503

15.3 Ordre de changement n° 1 / Pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable /
Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand /
Règlement n° 1633

15.4 Ordre de changement n° 2 / Travaux de réaménagement de l'intersection
nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 /
Règlement n° 1643

15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels /
Plans et devis / Surveillance / Travaux de prolongement de l'égout
sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1646

15.6 Ordre de changement n° 1 / Services professionnels - Construction de la
caserne d'incendie sur la rue Forbes / Règlement n° 1583

15.7 Entente de collaboration avec le MTQ / Réaménagement géométrique de
l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 /
Autorisation de signature

16. URBANISME

16.1 Dérogation mineure / 2461, rue Henry-Ford / Superficie /
Enseigne détachée sur poteau en bordure de l'autoroute 540 /
Lot 4 460 310 / Zone I2-644 / CCU n° 12-09-167

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Adoption / Règlement n° 1480-08 / Modification / Règlement imposant un
mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou
activités

18.2 Adoption / Règlement n° 1512-04 / Modification / Règlement en matière
de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

18.3 Adoption / Règlement n° 1565-04 / Modification / Règlement relatif à la
circulation (RMH 399)

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisations de la direction générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-10-946 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-10-947 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-10-948 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2012 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Gabriel Parent soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2012 ainsi que janvier et février 2013.

« ADOPTÉE »

12-10-949 PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT DOLLARD-MORIN / SOIRÉE RECONNAISSANCE MONTÉRÉGIENNE EN LOISIR ET EN SPORT 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée reconnaissance montérégienne en loisir et en sport 2012;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen de la Ville sera honoré lors de cette soirée pour son implication bénévole au sein du Club de plongeon Vaudreuil-Dorion depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager le travail des bénévoles et de souligner la reconnaissance de la Ville à l'égard des gens qui s'investissent dans les loisirs et les sports;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'achat des deux (2) billets au montant de cinquante dollars (50 \$) chacun pour la soirée reconnaissance montérégienne en loisir et en sport 2012 qui s'est tenue le 11 octobre 2012 au Centre aquatique Desjardins de Saint-Hyacinthe;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-950 MAISON FÉLIX-LECLERC DE VAUDREUIL / SPECTACLE-BÉNÉFICE / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au spectacle-bénéfice organisé par la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets à titre prestige au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun pour le spectacle-bénéfice organisé par la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil qui se tiendra le 9 novembre 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-951 CONSEIL DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. François Séguin soit nommé à titre de substitut au maire pour les réunions de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2012 et 2013.

« ADOPTÉE »

12-10-952 TOURISME SUROÏT / GRAND PRIX INNOVATION / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT la tenue de la soirée reconnaissance Grand Prix Innovation organisé par Tourisme Suroît;

CONSIDÉRANT que le Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion figure parmi les finalistes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cinquante dollars (50 \$) chacun pour assister au gala Grand Prix Innovation organisé par Tourisme Suroît qui se tiendra le 25 octobre 2012 au Café chez Rose du Collège de Valleyfield;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-953 SPECTACLE DE CAPOEIRA ET DE FOLKLORE BRÉSILIEN / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au spectacle de capoeira et de folklore brésilien organisé par le Centre culturel Capoeira Baiana - Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de dix dollars (10 \$) chacun pour assister au spectacle de capoeira et de folklore brésilien organisé par le Centre culturel Capoeira Baiana - Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 20 octobre 2012 au Théâtre Paul-Émile-Meloche;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-954 BAIL / GARDERIE JARDIN DES PETITS LUTINS DE VAUDREUIL / 14, RUE SAINTE-MADELEINE / CONVERSION DU BAIL EN PRET A USAGE

CONSIDÉRANT la résolution 11-06-511 prévoyant la reconduction du bail de la garderie le Jardin des petits lutins, à l'école Sainte-Madeleine, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 mai 2014, aux même termes et conditions, soit pour un loyer mensuel de deux cents dollars (200 \$);

CONSIDÉRANT la demande de Jardin des petits lutins, en raison de sa situation financière précaire, afin d'être exempté du paiement de loyer pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser la continuité de l'exploitation de Jardin des petits lutins à tout le moins jusqu'au 30 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat de location en vigueur avec Jardins des petits lutins soit, pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013, converti en prêt à usage;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-955 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2012 / ORDONNANCE

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2011 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil municipal le 7 décembre 2012 à quatorze heures (14 h), conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2011 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2011 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150 \$);
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 7 décembre 2012, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2011 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

12-10-956 MANDAT / SERVICES JURIDIQUES / DOSSIER D'ÉVALUATION FONCIÈRE / TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – SAI-M-176900-1010

CONSIDÉRANT la demande des évaluateurs de la Ville afin que des avocats soient mandatés dans un dossier d'évaluation foncière actuellement en cours devant le Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accéder à cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier du Tribunal administratif du Québec suivant :

Adresse : 21919, chemin Dumberry
Dossier TAQ : SAI-M-176900-1010
Matricule : 6330-79-9640
Propriétaire : Winpack Heat Seal Packaging inc.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-957 RÉCLAMATION / DÉGÂT D'EAU / 135, 8^E AVENUE

CONSIDÉRANT la réclamation présentée à la Ville par la compagnie Intact Assurance pour un dégât d'eau survenu le 23 avril 2012 au 135, 8^e Avenue, pour un montant total de quatorze mille quatre cent soixante-sept dollars et quatorze cents (14 467,14 \$);

CONSIDÉRANT qu'après examen des pièces transmises, une indemnisation au montant de six mille huit cent vingt-neuf dollars et quarante-deux cents (6 829,42 \$) apparaît justifiée;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, chef de division - Entretien des infrastructures, en date du 11 juin 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville indemnise la compagnie Intact Assurance pour un montant de six mille huit cent vingt-neuf dollars et quarante-deux cents (6 829,42 \$) en relation avec l'incident précité, le tout conditionnellement à la signature d'un reçu-quittance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-10-958 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N^O 1547 /
PROTOCOLE D'ENTENTE / GROUPE N.A.M. INC. / AJOUT / LOT 3 807 743**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 14 avril 2009, le Règlement n^o 1547 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie d'une partie de l'avenue Marier, entre la rue Henry-Ford et la future avenue André-Chartrand, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet, et ce, aux frais du promoteur;

CONSIDÉRANT que le numéro de lot de la partie de la rue Marier immédiatement à l'est de la rue Henry-Ford a été omis dans les articles pertinents du protocole;

CONSIDÉRANT que le promoteur a été informé de cette omission et qu'il consent à la correction;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 4 octobre 2012 afin d'y apporter les corrections nécessaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n^o 1547 donné par le greffier le 4 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

12-10-959 ACQUISITION / LOT 3 807 743 / PARTIE DE LA RUE MARIER / RÈGLEMENT N° 1547

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction déposé ce jour visant l'ajout, dans le protocole du Règlement n° 1547, du lot 3 807 743 comme immeuble devant être cédé par le promoteur à la suite de la construction de la rue Marier;

CONSIDÉRANT que la construction de la rue Marier a été complétée à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 3 807 743;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition du lot 3 807 743 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette partie de la rue Marier soit déclarée ouverte en date du 17 novembre 2009.

« ADOPTÉE »

12-10-960 RÉCLAMATION / 9150-5248 QUÉBEC INC. / DOMMAGES RÉSULTANT D'INFORMATIONS ERRONNÉES

CONSIDÉRANT que des informations données par des préposés de la Ville ont amené 9150-5248 Québec inc. à encourir inutilement certains frais;

CONSIDÉRANT la mise en demeure reçue de 9150-5248 Québec inc. en date du 26 août 2012 réclamant à la Ville la somme de cinquante-deux mille cent dix dollars et quatre-vingt-quatorze cents (52 110,94 \$);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire ainsi que du greffier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'indemniser 9150-5248 Québec inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé, sur présentation des pièces justificatives, incluant les preuves de paiements, le remboursement des frais encourus inutilement par 9150-5248 Québec inc., le tout jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas cinquante-deux mille cent dix dollars et quatre-vingt-quatorze cents (52 110,94 \$), incluant les taxes applicables, le tout conditionnellement à la signature d'une transaction et reçu-quittance;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	03-200-00-721	(Transfert act. invest. – Infrastructures)	52 000 \$
À :	02-190-00-995	(Indemnité, dommages et intérêts)	52 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-961 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1648 / COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS / AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE MULTISPORTS / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 15 octobre 2012, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1648 intitulé :

« Règlement autorisant un emprunt et une dépense d'un million six cent mille dollars (1 600 000 \$) consistant en la participation financière de la Ville au projet de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'aménagement d'un terrain synthétique multisports ».

12-10-962 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1651 / ACQUISITION D'UN CAMION-ÉCHELLE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 15 octobre 2012, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1651 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition d'un camion-échelle d'incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés et décrétant un emprunt de neuf cent quatre-vingt mille dollars (980 000 \$) à ces fins ».

12-10-963 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2012 / ENCHÈRES PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier, M. Marco Pilon, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement desdites taxes qui se tiendra le 7 décembre 2012.

« ADOPTÉE »

12-10-964 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1646 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 5 octobre 2012, le Règlement d'emprunt n° 1646 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million quarante-six mille dollars (1 046 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million quarante-six mille dollars (1 046 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

12-10-965 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-45 / SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE / MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 12-10-884

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-884 adjugeant à la firme Évimbec ltée un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière pour une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le montant d'un million cinquante-quatre mille huit cent dix dollars (1 054 810 \$) y apparaissant ne représente pas le coût total pour les cinq (5) années prévues au contrat;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'y ajouter des précisions supplémentaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE cette somme d'un million cinquante-quatre mille huit cent dix dollars (1 054 810 \$) représente les coûts approximatifs suivants :

- trois cent quatre-vingt-douze mille quarante-deux dollars (392 042 \$) pour l'année 2013;
- six cent soixante-deux mille sept cent soixante-huit dollars (662 768 \$) pour l'équilibrage du rôle pour l'ensemble des cinq (5) années du contrat;

QUE les montants réels de la dépense, pour l'année 2013 et pour les années subséquentes, seront établis en fonction du nombre de dossiers qui seront effectivement traités par l'adjudicataire, le tout conformément aux divers taux unitaires apparaissant à la soumission déposée;

QUE les montants de la dépense pour les années subséquentes seront en outre ajustés en fonction de la formule d'indexation contenue au document d'appel d'offres.

« ADOPTÉE »

12-10-966 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 27 septembre 2012 par M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Mickael Duvell à titre de journalier temporaire au sein du Service des travaux publics, pour la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 21 décembre 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-967 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIERS

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées le 27 septembre 2012 par M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de MM. Luc Schinck et Sébastien Primeau à titre de journaliers temporaires au sein du Service des travaux publics pour la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 21 décembre 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, et ce, au salaire prévu à l'annexe D de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Randstad Canada et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-10-968 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE (A) / CAISSIER**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 25 septembre 2012 par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Roland Hardy à titre de caissier au Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 26 septembre 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-969 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / DÉMISSION / CAISSIER

CONSIDÉRANT la démission de M. Roland Hardy, caissier temporaire au Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 1^{er} octobre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Roland Hardy, caissier temporaire, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2012;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

**12-10-970 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE (B) / CAISSIER**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 1^{er} octobre 2012 par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Steve Calamia à titre de caissier au Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 2 octobre 2012 et le 30 avril 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-10-971 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE (C) / CAISSIER**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 2 octobre 2012 par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. André Pilon à titre de caissier au Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 10 septembre 2012 et le 30 avril 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-10-972 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE / MONITRICE OU SAUVETEUSE**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 24 septembre 2012 par M^{me} Joëlle Morin, régisseuse aux programmes aquatiques du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Annie Vinet à titre de monitrice ou sauveteuse au Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 24 septembre 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-973 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE / BRIGADIÈRE SCOLAIRE

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 3 octobre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Françoise Périard à titre de brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 16 octobre 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-10-974 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /
CONFIRMATION DE POSTE / CHEF DE DIVISION – PERMIS ET INSPECTIONS**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 5 octobre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Diane Lavallée dans son poste de chef de division – Permis et inspections, et ce, à compter du 10 octobre 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lavallée.

« ADOPTÉE »

12-10-975 CLUB DE PLONGEON POINTE-CLAIRE / MÉGANNE MOREL / AIDE FINANCIÈRE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-06-567

CONSIDÉRANT la résolution 12-06-567 autorisant le versement d'une somme de cinq cents dollars (500 \$) au Club de plongeon Camo à titre d'aide financière pour Méganne Morel dans le cadre de sa participation aux championnats canadiens junior de plongeon qui ont eu lieu à Saskatoon en juillet 2012;

CONSIDÉRANT que cette athlète évolue maintenant au sein du Club de plongeon Pointe-Claire et qu'il convient de modifier la résolution 12-06-567 en conséquence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit remplacé, dans la résolution 12-06-567, le nom « Club de plongeon Camo » par « Club de plongeon Pointe-Claire ».

« ADOPTÉE »

12-10-976 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-56 / ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA COUR ARRIÈRE DES ATELIERS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux d'asphaltage d'une partie de la cour arrière des ateliers municipaux, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-56;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux d'asphaltage d'une partie de la cour arrière des ateliers municipaux, et ce, pour un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante et un dollars et soixante-quinze cents (96 561,75 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-56;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans.

« ADOPTÉE »

12-10-977 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-52 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N° 1601

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras de surveillance au Centre multisports, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-52;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Vidéo-Électronique C.G. inc., 330, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec), G8T 8Y2, pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras de surveillance au Centre multisports, et ce, pour un montant de quarante-huit mille neuf cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-deux cents (48 976,82 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-52;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-10-978 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-42 / NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ET NETTOYAGE DES PUISARDS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le nettoyage et l'inspection du réseau d'égout sanitaire et le nettoyage des puisards, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-42;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence ABC Environnement inc., 254, rue Pierre-Mercure, Saint-Charles-Borromée (Québec), J6E 0G5, pour le nettoyage et l'inspection du réseau d'égout sanitaire et le nettoyage des puisards, et ce, pour un montant de cent cinquante-cinq mille sept cent dix-sept dollars et cinquante-quatre cents (155 717,54 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-42;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-979 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ACHAT REGROUPÉ DE CHLORE GAZEUX UTILISÉ POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé, d'une durée de trois (3) ans, pour l'approvisionnement en chlore gazeux (en contenants de 907,2 et/ou 68 kg) utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlore gazeux (en contenants de 907,2 et/ou 68 kg) dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme, comme la loi le permet, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour trois (3) ans, soit les années 2013, 2014 et 2015;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de chlore gazeux (en contenants de 907,2 et/ou 68 kg) nécessaire aux activités de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat de trois (3) ans comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription transmises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

12-10-980 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-49 / SERVICES PROFESSIONNELS – AGRANDISSEMENT ET MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels à l'égard de l'agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration, six (6) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 12 octobre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant six cent trente-deux mille trois cent soixante-deux dollars et cinquante cents (632 362,50 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-49;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-234-30-008	(Revenus CIT)	595 000 \$
À :	03-200-00-721	(Transf. act. invest. – Infrastructures)	595 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-981 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1647.2 / RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE À 4 VOIES FACE AU SITE COMMERCIAL APL

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement du boulevard de la Gare à quatre (4) voies face au site commercial APL, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Les Services exp inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1647.2;

CONSIDÉRANT qu'il y a un écart de quatre-vingt-dix mille quatre cent vingt-six dollars et seize cents (90 426,16 \$) de plus par rapport à l'évaluation des coûts qui a servi pour fixer le montant prévu au protocole d'entente faisant l'objet du Règlement n° 1647;

CONSIDÉRANT que ledit écart est expliqué par la période des soumissions et la date des travaux, ainsi que leur phasage, le tout tel qu'il appert au rapport de recommandations de la firme Les Services exp inc. en date du 5 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'un protocole d'entente entre le promoteur 7564538 Canada inc. et la Ville, dont la répartition des coûts est respectivement de 38,6 % et 61,4 %, le tout en vertu du Règlement n° 1647;

CONSIDÉRANT que le promoteur a fourni l'avenant nécessaire à sa garantie bancaire originale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Loiselle inc., 280, boulevard Pie-XII, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 6P7, pour les travaux de réaménagement du boulevard de la Gare à quatre (4) voies face au site commercial APL, et ce, pour un montant de quatre cent soixante-neuf mille quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-trois cents (469 084,83 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1647.2;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-234-30-008	(Revenus CIT)	320 000 \$
À :	03-200-00-721	(Transf. act. invest. – infrastructures)	320 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-10-982 ORDRE DE CHANGEMENT N° 16 / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N° 1503

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 16 relié au projet « Élargissement du boulevard de la Gare – Règlement n° 1503 » totalisant un montant de treize mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-trois cents (13 579,43 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1503.

« ADOPTÉE »

12-10-983 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET PISTE CYCLABLE / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1633

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand – Règlement n° 1633 » totalisant un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1633.

« ADOPTÉE »

**12-10-984 ORDRE DE CHANGEMENT N° 2 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE
L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR
L'AUTOROUTE 40 / RÈGLEMENT N° 1643**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 relié au projet « Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 – Règlement n° 1643 » totalisant un montant de mille sept cent quatre-vingts dollars et soixante-trois cents (1 780,63 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1643.

« ADOPTÉE »

**12-10-985 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS
/ PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE
L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES /
RÈGLEMENT N° 1646**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé en date du 4 octobre 2012 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire, lesquels ont été révisés en date du 10 octobre 2012, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes faisant l'objet du Règlement n° 1646.

« ADOPTÉE »

**12-10-986 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / SERVICES PROFESSIONNELS -
CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE SUR LA RUE FORBES /
RÈGLEMENT N° 1583**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Services professionnels - Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes (Règlement n° 1583) » totalisant un montant de quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre dollars et quarante-six cents (93 334,46 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

**12-10-987 ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MTQ / RÉAMÉNAGEMENT
GÉOMÉTRIQUE DE L'INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 20 (BOULEVARD
HARWOOD) ET DE LA ROUTE 338 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration intitulée « Réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 » portant le numéro 154111594 soumis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le promoteur Société en commandite Immeubles Marché Dorion s'engage à assumer tous frais et obligations reliés à la réalisation de ce projet;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, une entente de collaboration intitulée « Réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 » portant le numéro 154111594 dont le contenu sera substantiellement conforme au projet daté du 20 juillet 2012;

QUE la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit mandatée afin de préparer un projet de règlement visant l'entente à intervenir avec le promoteur Société en commandite Immeubles Marché Dorion.

« ADOPTÉE »

**12-10-988 DÉROGATION MINEURE / 2461, RUE HENRY-FORD / SUPERFICIE /
ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR POTEAU EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 540 /
LOT 4 460 310 / ZONE I2-644 / CCU N° 12-09-167**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Ultramar ltée;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-09-167 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 septembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 29 septembre 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions pour faire l'objet d'une dérogation mineure est le respect des dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10.1.3.5 du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l'affichage le long des routes du réseau supérieur incombe en grande partie au ministère des Transports par trois (3) lois, notamment la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU a été basée essentiellement sur l'interprétation de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, le ministère des Transports confirme que cette loi ne s'applique pas pour une enseigne accessoire à un usage commercial et, par conséquent, modifie notre interprétation de la loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.20.8.3.2 du Règlement de zonage n° 1275, la superficie d'une enseigne est en corrélation avec la superficie de plancher du bâtiment et que celle-ci est inférieure à 200 m²;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2461, rue Henry-Ford;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2461, rue Henry-Ford, afin de permettre que l'enseigne détachée sur poteau localisée en bordure de l'autoroute 540 ait une superficie de 15 m² au lieu de 3 m² tel que spécifié à l'article 2.2.20.8.3.2 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

12-10-989 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1480-08 / MODIFICATION / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1480-08 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1480-08 intitulé :

« Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités ».

« ADOPTÉE »

12-10-990 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1512-04 / MODIFICATION / RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1512-04 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1512-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ».

« ADOPTÉE »

12-10-991 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1565-04 / MODIFICATION / RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION (RMH 399)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1565-04 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-04 intitulé :

« Règlement n° 1565-04 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) ».

« ADOPTÉE »

12-10-992 AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Mise en place d'une bannière à l'intersection de la rue Trestler et de l'avenue Saint-Charles, du 26 novembre 2012 au 3 janvier 2013, annonçant la campagne Opération Nez rouge 2012;

- Mise en place de pancartes à différents endroits sur le territoire de la Ville annonçant le bazar annuel du Cercle des fermières de Vaudreuil qui aura lieu le 3 novembre 2012.

« ADOPTÉE »

12-10-993 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-10-994 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-10-995 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 38 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier